

La plainte pour diffamation, arme fatale de la Manif pour tous ?

Publié le 22 mars 2019 à 12 h 27 min

Après la bataille judiciaire entre Act Up-Paris et la Manif pour tous, c'est au tour de l'avocate Caroline Mécary d'être visée par une plainte en diffamation et injures publiques par l'association anti-égalité. Komitid décrypte ce que beaucoup dénoncent comme une instrumentalisation de la justice.



La Manif pour tous à Paris, le 5 avril 2014 - Bambax / Shutterstock

« Être mise en examen à la demande de la Manif pour tous, c'est comme une décoration ! ». Dans une tribune publiée mercredi 20 mars dans Libération, l'avocate Caroline Mécary, célèbre pour son engagement dans la défense des familles homoparentales et plus globalement des personnes LGBT+, a réagi à la plainte pour diffamation engagée contre elle par la Manif pour tous. Une plainte qui vaut à l'avocate inscrite au barreau de Paris une mise en examen et ce sans même que le juge d'instruction ne puisse consulter le fond du dossier.

En cause, trois tweets. L'un dans lequel l'avocate écrit que « @LaManifPourTous appartient aux poubelles de l'Histoire » et un autre dans lequel elle écrit que leur « asservissement à la bêtise, lui, est abyssal ». Pour ces deux tweets, la Manif pour tous estime avoir été injuriée. Enfin, lorsque Caroline Mécary souligne dans un troisième tweet leur « silence abyssal sur les enfants placés en rétention ou victime de prêtres pédophiles, qd (quand, ndlr) ce n'est pas 1 inceste au sein de vos familles (1 sur 10) », le mouvement opposé au mariage pour tous et la PMA pour toutes estime avoir été diffamé.

Caroline Mécary @carolinemecary

Abonné

Alors la Loi taubira abrogée ? Elle a permis des milliers de mariages & adoptions de l'enfant du conjoint ont été prononcées. La France ne s'est pas effondrée : les personnes LGBT sont entrées dans l'universalité de la Loi & @LaManifPourTous appartient aux poubelles de l'Histoire

La Manif Pour Tous @LaManifPourTous
"Pas de difficulté pour abroger la loi Taubira" - Didier Maus, président Asso internationale de droit constitutionnel

08:29 - 21 avr. 2018

60 Retweets 118 J'aime

Caroline Mécary @carolinemecary

Abonné

Et hop hop hop 1 PACPC pour diffamation publique, vous allez moins rire avec votre propagande qui ne masque même pas votre silence abyssal sur les enfants placés en rétention ou victime de prêtres pédophiles, qd ce n'est pas 1 inceste au sein de vos familles (1 sur 10).

La Manif Pour Tous @LaManifPourTous
Hop hop hop ! @carolinemecary remet la traite d'êtres humains à l'honneur avec en prime l'assignation d'une filiation inventée à l'enfant....

12:38 - 21 avr. 2018

80 Retweets 170 J'aime

Caroline Mécary @carolinemecary

Abonné

OH la vilaine @LaManifPourTous prise la main ds le sac à propagande : même 1 étudiant.e en 1er année de droit sait que la filiation est toujours une fiction juridique. Ce qui est sur c'est que votre asservissement à la bêtise, lui, est abyssal.

La Manif Pour Tous @LaManifPourTous
Ce qui est idéologique @carolinemecary c'est d'assigner une filiation construite aux enfants, qui sont TOUS nés d'un homme et d'une femme et non de deux hommes ou de deux femmes. #SansMariagePourTous #E1Midi

23:18 - 24 avr. 2018

21 Retweets 57 J'aime

« Une mise en examen est associée à quelque chose qui n'est pas valorisant... »

Dans sa tribune, l'avocate dénonce « l'instrumentalisation par LMPT (la Manif pour tous, ndlr) d'une mise en examen en droit de la presse pour tenter de [la] bâillonner [elle], l'avocate de cette cause, qu'elle honnit tant. » Peut-on vraiment parler d'une « instrumentalisation » ? La Manif pour tous n'est-elle pas dans son droit de

porter plainte si elle estime avoir été diffamée ? « *La plupart du temps, quand une personne estime avoir été injuriée ou diffamée, elle utilise la voix de la citation directe et fait délivrer un document à l'auteur des propos pour qu'il soit convoqué devant un tribunal*, explique Caroline Mécary à Komitid. *En utilisant la voix du dépôt de plainte avec constitution de partie civile, la Manif pour tous, qui pourtant connaît l'adresse de mon cabinet, sait très bien que sur le plan procédural, il va y avoir automatiquement une mise en examen sans que le juge d'instruction ait le pouvoir d'examiner le bien-fondé de la plainte. Le juge n'examine jamais le fond du dossier et il est obligé de vous mettre en examen.* »

Compte tenu des délais de la justice, le dossier ne sera pas jugé avant au moins deux ans. « *Ça va permettre à la Manif pour tous de chercher à me faire taire en disant à droite et à gauche que je suis mise en examen. Sur le plan de la perception collective, une mise en examen est associée à une condamnation, à quelque chose qui n'est pas valorisant...* », analyse Me Mécary. Alors que selon elle, rien dans ses propos n'est condamnable par la justice : « *C'est toujours ce groupuscule qui vient me chercher, je n'ai fais que répondre à leur propos dans des limites qui ne dépassent pas la liberté d'expression.* »

Sollicitée par Komitid, Ludovine de La Rochère, présidente de la Manif pour tous, réfute toute tentative d'étouffer la parole de Caroline Mécary : « *Il ne s'agit pas de bâillonner qui que ce soit, ce genre de procédure est tout à fait banale quand malheureusement il n'y a pas de dialogue possible. L'insulte est permanente et réitérée depuis des années par Caroline Mécary, nous ne pouvons plus laisser passer.* » À la question de savoir pourquoi l'association a eu recours à une plainte avec constitution de partie civile, qui donne lieu à une mise en examen immédiate, Ludovine de La Rochère nous renvoie vers son conseil juridique.

« **Ce sont toujours les mêmes rouages qu'utilise la Manif pour tous** »

Cette affaire n'est pas sans rappeler les multiples plaintes en diffamation déposées par la Manif pour tous depuis la création du mouvement en 2012. Début 2013, c'est contre le sénateur socialiste Jean-Pierre Michel, qui avait dit du mouvement qu'il véhiculait « *la pire des homophobies* », que la Manif pour tous et Frigide Barjot, alors leader du mouvement, avaient porté plainte pour diffamation. Le mouvement avait à l'époque déposé plainte avec assignation directe, mais avait été débouté par la justice. Affaire soldée relativement vite, donc.

Quelques mois plus tard, en août 2013, l'association radicale de lutte contre le sida Act Up-Paris avait placardé des affiches portant le logo de l'association barrée de l'inscription « *homophobes* » sur les murs du siège de la Fondation Lejeune. À nouveau une plainte, cette fois pour injures publiques, engagée par la Manif pour tous et qui a donné lieu à un long feuilleton judiciaire.

La plainte avait été jugée irrecevable en première instance pour un problème de procédure, rappelle France Info, mais la cour d'appel de Paris avait finalement condamné Laure Pora, alors présidente d'Act Up-Paris à l'époque, à verser une amende accompagnée de 800 euros de dommages et intérêts à la Manif pour tous et 1 500 euros de frais de justice. C'était en novembre 2016, soit deux ans après la mise en examen de Laure Pora. Chose que la Manif pour tous ne se privait pas de rappeler, comme on peut le voir dans le tweet ci-dessous.



La Manif Pour Tous 

@LaManifPourTous



Laure Pora, Présidente d'@actupparis est mise en examen pour injures publiques contre La #ManifPourTous.

lamanifpourtous.fr/fr/toutes-les-...

 14 18:00 - 24 avr. 2014



 34 personnes parlent à ce sujet



La Cour de cassation a finalement donné raison à Laure Pora et annulé définitivement la condamnation pour injure. C'était en janvier 2018, soit près de cinq ans après les faits. Contacté par Komitid, Marc-Antoine Bartoli, actuel président d'Act Up-Paris, voit beaucoup de similarités avec cette affaire et la mise en examen de Caroline Mécary : « *C'est lié parce qu'on se rend compte que ce sont toujours les mêmes rouages qu'utilise la*

Manif pour tous. Ils évitent tout dialogue, tout échange qui peuvent être constructifs. Quand ils sont mis au pied du mur, ils payent à grand frais des avocats, ils savent que cela coûte de l'énergie et de l'argent d'avoir à se défendre. Ce sont vraiment des techniques hyper écœurantes. »

« Ils poursuivent en diffamation des têtes connues pour faire du buzz »

Alors que Caroline Mécary avait menacé l'association présidée par Ludovine de La Rochère de porter plainte pour diffamation lorsqu'un tweet de LMPT disait d'elle qu'elle « *remettait la traite d'êtres humains à l'honneur* », l'avocate n'est finalement pas passée des paroles aux actes. « *Moi, à la différence de la Manif pour tous, je suis pour la liberté d'expression, y compris pour mes opposants politiques. La Manif pour tous se dit elle aussi pour la liberté d'expression, sauf pour ses opposants politiques. Le fait d'être poursuivie, ça veut dire que je leur fais peur et ils utilisent abusivement des moyens judiciaires* », dénonce l'avocate.

Pour Clélia Richard, avocate au barreau de Paris investie au sein de la commission juridique de l'APGL et sollicitée par Komitid, la stratégie de la Manif pour tous pour affaiblir ses adversaires est bien huilée : « *S'ils veulent être sûrs que l'affaire arrive dans le tribunal, ils savent quelle voie emprunter pour que la mise en examen soit quasi automatique. Alors que dans le cas de Maître Mécary, il n'y avait aucune ambiguïté sur la personne à poursuivre. Leur politique est très agressive, ils poursuivent en diffamation des têtes connues pour faire quelque chose de symbolique et faire du buzz. Il faut leur reconnaître un certain talent, ils ont une armée de juristes et certains sont hors pair, ils manient très bien la procédure, le fond du droit et ils ont des moyens.* »

À ces accusations d'instrumentaliser les procédures judiciaires, la présidente de la Manif pour tous rétorque à Komitid : « *Nos opposants veulent-ils défendre ce que dit Madame Mécary ? Ils trouvent ça normal de laisser dire et laisser faire ? N'invertissons pas les choses. C'est la justice qui dira s'il y a injures publiques et diffamation.* »

Quelle riposte ?

Si la Manif pour tous n'hésite pas à poursuivre ses opposant.e.s en justice dès lors qu'elle se sent diffamée, la riposte semble avoir plus de mal à s'organiser. Pourtant, leurs propos ou encore leurs campagnes de communication peuvent souvent être très violentes pour les personnes LGBT+ et leurs familles. Difficile d'oublier les affiches des enfants OGM par exemple ou les multiples autres visuels mettant en scène des nourrissons flanqués de codes-barre. L'association des parents et futurs gays et lesbiens (APGL) a justement indiqué à Komitid avoir déposé plainte pour incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle. Plainte classée sans suite. « *On n'arrive pas à les attraper* », lâche Marie-Claude Picardat, co-présidente de l'APGL qui considère toutefois que cette plainte n'a pas été sans effet dans la mesure où la Manif pour tous a retiré ces affiches.

Alexandre Urwicz : « C'est plus l'article de loi qu'il faudrait réformer »

Pour Alexandre Urwicz, président de l'association des familles homoparentales (ADFH), « *c'est plus l'article de loi qu'il faudrait réformer* ». C'est selon lui « *trop facile d'utiliser ce dispositif pour infléchir la probité d'une personne. C'est un des rares cas où la mise en examen est quasi automatique, même s'il n'y a pas d'injures.* » Quant à Céline Cester, présidente de l'association Les Enfants d'arc-en-ciel, la décision a été prise de ne pas porter plainte. « *On a consulté notre commission juridique et le retour des avocats est de dire que si la Manif pour tous est un peu borderline, il n'y pas suffisamment d'éléments à charge pour déposer plainte et que ça ait des suites, explique-t-elle à Komitid. On ne peut pas se permettre d'aller se battre juste pour le principe, faute de moyens.* »

Et quand bien même, la présidente de l'association représentant majoritairement des familles de lesbiennes entend ne pas « *s'abaisser à ça* » : « *Oui il faudrait riposter, mais en même temps ça me donne un peu un sentiment de cour d'école. Les coups qu'ils donnent sont bas, blessants et c'est bien ça le propre de la Manif pour tous.* » Céline Cester en est convaincue : la meilleure façon de riposter passe par le fait de rendre visibles au maximum les familles et de les faire témoigner.



Philippe Peyre

 @philippepeyre

Lire aussi

Comment la Manif pour tous a fait exploser la droite française

Manif pour tous, Sens commun : comment les mouvements « anti-genre » sont devenus mondiaux

« Les garçons en bleu et les filles en rose », ça vient d'où ? On a posé la question à l'historienne du genre Emmanuelle Berthiaud

Référendum anti mariage pour tous en Roumanie : « une tactique de diversion de la part du gouvernement »



**CHOISISSEZ
LE MÉDIA
LGBT+ ENGAGÉ**

**OFFRE DÉCOUVERTE
1€ le premier mois**

KOMITID.fr

Commentaires

Ajouter

Aucun commentaire...